

Motion CAA Versailles 14 septembre 2009

En dépit des discours du Gouvernement multipliant les assurances que la crise est désormais derrière nous, l'été a vu s'amplifier encore les effets de la dépression sur les salariés et le monde du travail. Les écarts se creusent davantage entre une minorité de favorisés dont les rémunérations ne cessent d'augmenter et une majorité de salariés pour lesquels aucune perspective d'amélioration du pouvoir d'achat n'est envisagée. Alors que les prix continuent de flamber. Au scandale que constitue les bonus des traders, preuve que la moralisation du capitalisme et de la spéculation financière tant vantée par Nicolas Sarkozy n'est qu'une rodomontade de plus, s'oppose le triste cortège des suppressions d'emplois entraînant la montée du chômage.

Le Gouvernement accentue les orientations d'une politique libérale : il persiste dans ses choix fiscaux (maintien du bouclier fiscal, exonérations des charges patronales, suppression de la taxe professionnelle) et annonce en revanche la mise en place de la taxe carbone qui pèsera lourdement sur les ménages. Dans le même temps toute une série de mesures sont dirigées contre le monde du travail (légalisation du travail le dimanche).

En face de cette politique de destruction des emplois et de renforcement des inégalités, une unité intersyndicale dans le domaine interprofessionnel permettant une mobilisation et des actions de manifestation et de grève d'envergure ont eu lieu en janvier en mars et le 1^{er} mai. Mais les modalités d'action vagues du 26 mai et celles tardives du 13 juin n'ont pas permis de maintenir cette dynamique et d'offrir des débouchés satisfaisants. La CAA du 22 juin avait déjà souligné que le choix du maintien à tout crin de l'unité d'action interprofessionnelle sur des bases extrêmement floues et a minima devait être interrogé. La CAA estime indispensable la nécessité d'une riposte interprofessionnelle unitaire contre la politique gouvernementale. **La FSU doit jouer un rôle moteur dans la construction de cette unité et de la stratégie d'action. La CAA déplore le cadre incertain de l'initiative du 7 octobre. Cette journée peut ici ou là servir d'étape dans la mobilisation dans notre secteur mais ne doit en aucune manière servir de dérivatif ou d'alibi à la non construction d'une action forte dans la Fonction publique ou dans l'Education durant la période** et sur une ou des journées autre que le 7 octobre.

En effet, si le cadre interprofessionnel n'offre pour le moment aucun débouché d'action satisfaisant, l'opinion publique reste très sensible aux attaques contre les services publics et la Fonction publique.

Durant l'été, le gouvernement a mis en route le changement de statut de la Poste avec un réel danger de privatisation. La CAA appelle les personnels à se mobiliser en participant massivement **au référendum sur l'avenir du service public postal** organisé entre le 28 septembre et le 3 octobre à l'initiative du Comité national de défense de la Poste dont la FSU est partie prenante. Cette initiative doit être un point d'appui pour la FSU et le SNES pour sensibiliser l'opinion sur la défense de tous les services publics en particulier celui de l'Education et interpellier l'opinion sur les suppressions de postes (budget 2010) et l'avenir du système éducatif.

Sur la protection sociale : les récentes annonces sur l'augmentation du forfait hospitalier, les risques sur une nouvelle vague de médicaments ou de soins non remboursés sont inacceptables. Il est nécessaire que la FSU et le SNES relancent débat et campagne sur la protection sociale avec des propositions alternatives.

Sur les retraites : La commission européenne contestant les bonifications pour enfants accordées aux mères de famille, exige du Gouvernement une mise en conformité du texte avant la fin octobre. Le gouvernement a déjà annoncé une réforme profonde du système de

retraites pour 2010. dans le cadre des discussions intersyndicales prévues, la FSU doit sur la base de ses propositions faire de la question des retraites un axe important de mobilisation et d'action et contribuer à la constitution d'un front de défense des retraites.

En juillet le Parlement a adopté **la loi sur la mobilité** qui constitue une attaque sans précédent contre le modèle français de la FP : elle accroît le désengagement de l'Etat, remet en cause les statuts des fonctionnaires et le principe même de sécurité de l'emploi en permettant la réaffectation voire le licenciement d'agents dont les emplois sont supprimés dans le cadre de la RGPP. Elle incite au recours aux personnels non titulaires pour assurer des missions pérennes et ainsi réactive la précarité. **Le SNES et la FSU condamnent cette loi et doivent faire de la défense du statut un axe majeur de mobilisation en lien avec la défense du métier, la question des postes et celle du remplacement.**

Dans l'Education :

La rentrée 2009 s'est faite dans des conditions inacceptables pour les élèves comme pour les personnels, marquant une nouvelle étape dans la dégradation des conditions de travail pour les uns et des conditions d'études pour les autres. La grippe A sert de prétexte tout trouvé au Ministère pour faire diversion et ainsi occulter les réels problèmes de la rentrée. Les solutions préconisées sans réelle concertation pour lutter contre l'épidémie ne sont pas adaptées au second degré. Elles permettent également d'aller vers une dénaturation de nos missions et renforcent l'idée que les enseignants sont aisément remplaçables par des moyens informatiques par exemple. **Le SNES doit rester vigilant sur cette question , réaffirmer avec les syndicats de la FSU nos revendications notamment en matière de présence d'infirmiers dans les établissements, de médecine du travail et exiger une dotation spécifique pour l'achat du matériel préconisé (savon, poubelles...)**

Le SNES doit donc au plus vite engager un plan de mobilisation et d'action dans son secteur de responsabilité axé sur les conditions de travail des enseignants et sur l'avenir du système éducatif.

- sur les conditions de travail :

Dans l'académie, la rentrée est marquée par les conséquences désastreuses des suppressions de postes prévues au budget 2009 (plus de 400), la détérioration de l'offre de formation et une gestion de plus en plus arbitraire des personnels TZR posant avec acuité le problème du droit au poste et la question du remplacement.

- les IA après avoir lors de la préparation de rentrée sous estimé de façon importante les effectifs de façon à supprimer le maximum de moyens et donc de postes, ont dû réinjecter des moyens dans un certain nombre d'établissement en juillet ou en août.

Ces réinjections se sont faites aussi en fonction des ajustements liés à l'assouplissement de la carte scolaire dont les effets sont particulièrement ravageurs sur les établissements difficiles qui se vident et sur lesquels contrairement aux engagements pris par le recteur des moyens peuvent être repris.

- Pour financer les réajustements, la chasse aux heures est engagée entraînant une gestion «à la demi heure près, remettant en cause les horaires officiels les dédoublements voire les modules en lycée (en classe entière).

- Les effectifs par classe sont lourds en collège comme en lycée

- emplois du temps éclatés pour les personnels, compacts pour les élèves (notamment en lycée) avec y compris dans le cadre des collèges ambition réussite la mise en place souvent imposée de groupes de niveaux qui aggravent les problèmes d'emploi du temps-

- Manque de personnels d'orientation mais aussi de santé ou de vie scolaire...

- **La situation des TZR s'est considérablement dégradée** dans l'académie tant en terme d'affectation que de gestion : élargissement autoritaire de la ZR, refus de leur accorder le traitement de réaffectation par mesure de carte, affectation prioritaire des néo titulaires 1^{ère} et 2^e année... Dans la grande majorité, les TZR sont affectés à l'année sur BMP ou sur postes restés vacants au mouvement intra ce qui pose de manière d'ores et déjà aigue la question du remplacement (lettres classiques, maths...) dans une académie où les moyens en remplacement ont été lourdement amputés. Le recours aux contractuels a déjà commencé mais dans certaines disciplines il est impossible faute de candidats.

La situation des TZR devient explosive : affectation à l'année sur plusieurs établissements y compris les néotitulaires, volonté de l'Administration de s'émanciper des préférences lors de la phase d'ajustement, refus de leur accorder les mêmes droits qu'aux autres personnels titulaires (refus de leur accorder le traitement de réaffectation par mesure de carte en cas de redéfinition de la ZR). La question du remplacement doit être un axe majeur de l'action du SNES qui doit en faire l'affaire de tous les collègues menacés d'une généralisation plus ou rapide des dérives notamment en matière de gestion paritaire, dont sont victimes les TZR.

Le SNES doit également faire de **la lutte contre la précarité** un enjeu essentiel en lien avec la mise en place de l'agence nationale du remplacement. **Il est nécessaire d'impulser des revendications et des actions communes dans les académies concernant les compétences des CCP pour lesquelles nous revendiquons un élargissement des compétences notamment en matière d'affectation des non titulaires.**

Dans les établissements, la vigilance est de mise : le Rectorat recrute les personnels précaires, souvent selon le régime le plus défavorable, y compris pour des remplacements longs, celui de la vacance, limitée à 200 heures, qui n'ouvre aucun droit social (congé maladie, retraite...). A la fois pour éviter la rotation accélérée de personnels non titulaires pour une même classe et pour protéger les droits des collègues concernés, il est essentiel de veiller à leur contractualisation lorsque le quota des 200 heures est atteint et de saisir la section académique pour intervention auprès du Rectorat.

La section académique réactive un collectif de non titulaire dont la première réunion est programmée le mercredi 14 octobre.

Cette lutte contre les dégradations des conditions de travail et d'affectation des enseignants doit impérativement s'appuyer **sur une campagne de mobilisation et d'action contre le Budget 2010 de l'Education**. Il est indispensable de montrer concrètement aux collègues le lien entre les dégradations dont ils sont victimes au quotidien et les choix budgétaires afin de porter tous ensemble la nécessité d'améliorer les conditions d'exercice du métier ce qui exige d'autres orientations budgétaires.

Sur l'avenir du système éducatif :

Formation des maîtres :

Le décret sur l'élévation du recrutement est paru au JO de cet été. Le SNES doit exiger de participer aux groupes de travail réunis par le Ministre

Les conditions des stagiaires à la rentrée 2010 risquent d'être fortement dégradées : Les suppressions de postes annoncées dans le second degré vont être en effet en grande partie financées par l'alourdissement du stage en responsabilité qui passera de 8 à 12h.

Il est déterminant de se saisir de la rentrée des PLC1 dans les IUFM pour les inviter à signer massivement la pétition contre la suppression de l'année de stage. Cette pétition doit bénéficier également de relais plus visibles et efficaces dans la presse et sur le site du SNES.

La circulaire [parue](#) au BO de rentrée prévoit l'utilisation d'étudiants en cours de master pour effectuer des remplacements. le SNES qui revendique que le remplacement soit effectué par des personnels titulaires et qualifiés doit mobiliser contre cette disposition qui fait des étudiants préparant les concours des moyens de remplacement bon marché. La durée du stage (108 h) est par ailleurs incompatible avec les exigences d'un master.

Dans ces conditions, il est grand temps de mettre en œuvre le mandat du congrès de Perpignan sur la nécessité de pré recrutements massifs et le développement des bourses étudiantes

Sur l'ensemble de ce dossier, le SNES doit donc mener la lutte, obtenir une réorientation de la réforme. et rappeler que si l'élévation du recrutement est un point d'appui pour obtenir une revalorisation. Cette revalorisation doit concerner l'ensemble de la profession et pas uniquement les seuls débuts de carrière

Revalorisation :

Si l'élévation du recrutement est un point d'appui pour obtenir une revalorisation, cette revalorisation doit concerner l'ensemble de la profession.

Les annonces de Luc Châtel sur ce dossier ne peuvent être considérées comme satisfaisantes au regard des revendications portées par le SNES : la revalorisation reste limitée aux seuls débuts de carrière et pour le reste serait assujettie à la prise de responsabilités par les collègues au-delà de leur travail normal ou à l'action de missions d'orientation ou de tutorat des stagiaires néo-recrutés.

La bataille pour la revalorisation doit être globale pour tous les collègues, sans lien avec la redéfinition des missions que le Ministère veut nous imposer. Elle suppose une refonte de la grille indiciaire et impose l'ouverture de discussions salariales le plus rapidement possible.

Réforme des lycées :

Le Ministre sur la base du rapport Descoings que le SNES critique, maintient le calendrier de son prédécesseur avec la mise en place de la nouvelle seconde pour la rentrée 2010.

Le SNES ne doit laisser planer aucune ambiguïté sur son positionnement vis-à-vis de ce calendrier qui est intenable. Aucune réforme même partielle ne doit se mettre en place à la rentrée 2010.

Il est indispensable de réaffirmer que **la réforme ne peut se faire sans concertation véritable** ce qui exige du temps.

Sur l'architecture et le contenu du lycée, le SNES doit poursuivre sa propre réflexion engagée l'an dernier dans le cadre des séminaires S3/ S4 et faire connaître au plus vite son projet en direction de la Profession, des parents d'élèves et des organisations lycéennes afin de mener le débat et être force de proposition.

Un certain nombre de lycées ont été désignés comme expérimentaux cette année sur la réforme des lycées : la section académique en lien avec les sections départementales sollicitera le plus rapidement possible les collègues sur la mise en place et l'analyse de cette expérimentation.

Collège :

Le SNES continue de revendiquer l'abrogation de la Loi Fillon qui introduit la mise en place du socle commun.

La charge de travail s'est considérablement alourdie et les missions des professeurs enseignant en collège se sont, multipliées voire dénaturées. Les entretiens d'orientation conduits par les PP pour les élèves de 3^e et, seulement le « cas échéant » des Copsy, en est un exemple. La mise en place des PDMF risque fort d'aboutir à des pressions plus fortes sur les enseignants pour prendre en charge l'orientation.

Cette rentrée est marquée par la mise en place imposée d'un enseignement de l'histoire des arts, par des pressions fortes de la part des CE ou des Inspections pour l'utilisation effective des grilles de compétences en lien avec l'annonce de la réforme du brevet. Le SNES condamne fermement toutes ces pressions. Il rappelle que le livret de compétences n'entrera en vigueur qu'à la rentrée 2010 et qu'il n'y a donc nulle obligation pour cette année scolaire, les équipes étant priées de se « l'approprier » !.

La mise en œuvre du socle commun a conduit à la réécriture progressive des programmes. Une dernière série de disciplines est concernée à cette rentrée. Les orientations de ces programmes sont contestables et leur publication tardive (Technologie), à la veille de la rentrée, n'est pas acceptable alors que les enseignants ont besoin de temps pour s'en approprier les contenus. Aucune formation n'est prévue notamment en Technologie.

En outre, les dotations insuffisantes de renouvellement des manuels ne permettent pas aux établissements de satisfaire aux besoins. Dans le même temps, l'expérimentation du cartable numérique lancée début septembre et qui concerne 5 collèges dans l'académie, prévoit un important budget pour l'achat de manuels numériques. Le SNES demande que des dotations complémentaires soient attribuées aux collèges pour qu'ils puissent donner à tous les élèves des outils de travail conformes.

Le SNES doit se saisir de la question du collège pour en faire un axe majeur de proposition et d'action.

Action

La situation à la rentrée et la volonté du Gouvernement d'accélérer les « réformes » imposent au SNES la nécessité de mises en œuvre de campagnes sur ces questions **et l'élaboration d'un plan d'action rapide donnant la priorité à l'Education et offrant des perspectives aux personnels dès maintenant.**

Ainsi au mois d'octobre une journée nationale pourrait être organisée dans un cadre SNES-SNEP sur les conditions de travail, recueillant l'expression des collègues en direction du Ministère (rassemblement, conférence de presse).

La CAA se prononce **pour une journée de grève nationale Education sur une plateforme liant les questions de conditions de travail, l'avenir du système éducatif au budget 2010 aux alentours du mois de novembre.** Le SNES doit rechercher l'unité syndicale pour assurer la réussite de cette action mais ne pas s'y laisser enfermer.

Dans le cadre de la campagne pour un autre budget, face à un Gouvernement qui fait tout pour atténuer l'impact des suppressions de postes, **il est essentiel :**

- de se saisir de la crise du remplacement pour alerter l'opinion publique sur les effets néfastes des restrictions budgétaires en **mettant en place des observatoires du remplacement,** en appelant à des actions et motions communes avec les parents d'élèves.
- De multiplier et relayer les **audiences auprès des parlementaires dans chaque département et avec les groupes parlementaires** au niveau national avant le vote du budget

Dans l'immédiat **la section académique de Versailles organisera avec les sections académiques du SNES Créteil et Paris une conférence de presse en septembre sur les conditions de la rentrée dans les 3 académies.**

La réussite de l'action passe aussi par le renforcement du SNES : **une vigoureuse campagne de syndicalisation** doit être menée à tous les niveaux du syndicat. La section académique de Versailles, en lien avec les 2 autres S3 a élaboré un tract en direction des collègues dans les établissements avec une distribution militante.

Texte adopté par Pour : 22

Contre : 3

Abst : 0

RDV : 0

Motion PRSI sur réforme IUFM/ mastérisation repoussée par :

Contre : 21

Pour : 3

Abst : 1

RDV : 0